Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_06-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-06 : FINANCES - GMVA – Désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Benoit LALYS lit et développe le rapport suivant :

La CLECT est une commission créée par le conseil communautaire, qui a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées souvent des communes vers l'intercommunalité et, parfois, de restitution d'une compétence de l'intercommunalité vers une ou des communes.

La CLECT est censée contribuer à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération en apportant transparence et neutralité des données financières, en tant que préalable au nouveau montant des attributions de compensation.
Elle évalue les charges et les recettes et produits liés au transfert de la compétence, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La CLECT de GMVA a été créée par délibération du 21 mai 2026 et est composée de 34 membres, soit un représentant par commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;
Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté d'agglomération GMVA par délibération en date du 21 mai 2026 ;
Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;
Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 9 juin 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT ;
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;
Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

L'accord de l'unanimité des membres du conseil municipal sera recueilli pour ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour le cas où d'autres candidatures que celles de Jocelin KIZIBOUKOU seraient proposées.

Il sera proposé en séance la candidature de Jocelin KIZIBOUKOU.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_06-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et Administration Générale » du 9 juin 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Désigner Jocelin KIZIBOUKOU en qualité représentant au sein de la CLECT de GMVA ;**
- **Dire que la délibération sera notifiée à GMVA ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 3** *(M-P. LOUDUN, A. RICHARD et C-E. GOALES)*

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE

